

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les participants devront être capables :

- d'analyser et de prévenir les risques liés aux ESP, notamment ceux concernant les accumulateurs,
- d'intervenir sur les ESP comportant des accumulateurs en respectant la réglementation en vigueur,
- d'appliquer modalités et conditions d'intervention (procédures, modes opératoires, ...) conformément au décret 2016-1925 du 28/12/2016

Public

- **Profil à communiquer au formateur en amont de la formation :** niveaux de connaissance en matière d'équipements sous pression et en hydraulique, expérience professionnelle dans le domaine.
- **Prérequis à minima :** comprendre et lire en langue française.

Durée

- 1 jour (7h)

Programme de formation

1- Rappels et notions théoriques de base en matière d'équipements sous pression

- L'identification des différents types d'accumulateurs;
- Les grands principes : pression, débit, force;
- Les différentes pressions de service, BP, HP, THP, UHP et les notions de PMA et PMU;
- Le rapport pression / force de réaction;
- Le rapport pression / surface.

2- Les risques liés à la pression et à la force de réaction

- Les différentes situations à risque lors des interventions;
- Les conséquences matérielles et humaines potentielles;
- Les exemples d'accidents (photos, vidéos et témoignages);
- Les actions préventives : dispositifs intrinsèques, EPI, EPC, procédures et modes opératoires, consignation-condamnation mécanique, etc.

3- La réglementation, pour qui ? Pourquoi ? Les points clefs du décret 2016-1925 du 28/12/2016;

- Les points particuliers des arrêtés et articles du Code du Travail;
- Les points du décret n° 991046 du 13 décembre 1999 relatif aux équipements sous pression et de Leurs textes d'application qui demeurent valables, concernant plus particulièrement :
 - Les personnels et publics nommés dans la réglementation;
 - Les équipements et accessoires (pressions, volumes, températures, ...);
 - Les dispositifs de sécurité et de protection;
 - Les modifications et réparations de certains équipements et leur conformité;
 - Les obligations en matière de contrôle et de suivi;
 - Les attestations et certificats;
 - Les responsabilités de l'exploitant et des personnels intervenant.

4- Procédures et documents spécifiques au site

Exploitation de documents internes (ou modèles standards) existant et mis en œuvre par les intervenants sur les ESP :

- Les consignes de sécurité;
- Les procédures et mode opératoires;
- Le plan de prévention : si accueil d'entreprises extérieures intervenant sur les ESP. Intégration du décret du 20/02/1992.

NB : si ce chapitre est souhaité dans le présent déroulé pédagogique, ces documents devront parvenir au formateur en amont du démarrage de la formation.

Méthodes et moyens Pédagogiques

Exploitation de diaporamas, de photos, de séquences vidéo, démonstrations, interactivité avec les participants, analyse des risques.

Autres documents et sources : Légifrance, publications de l'INRS, sites web de référence, S3C, ...

Concernant le chapitre 4 : si ce chapitre est souhaité dans le présent déroulé pédagogique, les documents spécifiques devront parvenir au formateur à minima 8 jours avant le démarrage de la formation.

- *En option (demandé par client ou si le formateur l'estime nécessaire) : Conseils, recommandations et suggestions d'améliorations par le formateur-consultant sous la forme d'un compte rendu livré post formation.*

Modalités d'évaluation et de suivi

- **Évaluation des acquis et des connaissances théoriques** : par un questionnaire associant des questions à choix multiples et des questions ouvertes.
Le formateur procédera à une correction individuelle des questionnaires. Il conservera l'original. Une copie sera remise aux participants et il sera procédé à une correction collective, afin que chacun puisse corriger son questionnaire.
- **Validation** : au regard des résultats des évaluations théoriques et pratiques, JPK Formation produira une attestation individuelle des acquis pour chacun des stagiaires.